

Conseil scientifique



Groupe de travail
Archives



Le groupe de travail Archives, présidé par Patrick Weil, s'est interrogé sur le rôle à attribuer au futur Centre de ressources et de mémoire de l'immigration en matière de collecte et de valorisation des archives – publiques ou privées – relatives à l'immigration, mais aussi en matière de préservation de mémoires, de témoignages ou d'objets qui sont autant de traces d'histoires individuelles ou collectives. Aussi, la notion stricte d'archives est-elle largement dépassée par un ensemble documentaire plus vaste, incluant la presse, l'iconographie (notamment les photographies, les dessins, les tableaux), les émissions de radio, les témoignages oraux ou les documents audiovisuels.

- Première interrogation, qui sous-tend toutes les autres : à quels publics le futur Centre proposera-t-il ses services documentaires et d'information ?
- Quel rôle le futur Centre peut-il et doit-il jouer par rapport aux archives publiques et privées, dont la distinction s'impose d'emblée et qui constituent le "noyau dur" des sources permettant de faire l'histoire de l'immigration ?
- Quelles missions fondamentales le futur Centre s'assigne-t-il dans le domaine de la préservation de la mémoire de l'immigration, au travers de tous les supports possibles ?

1)- Les différents publics du Centre et les services à offrir

Lieu de mémoire et de culture pour tous, le Centre doit répondre aux attentes et aux besoins de différents publics, dont la fréquentation d'un même lieu pourra engendrer des dynamiques positives, et ce surtout si les demandes des uns et des autres sont bien identifiées et satisfaites au mieux.

Le futur Centre doit offrir des services à deux ensembles de publics :

- Les chercheurs au sens large du terme, incluant les chercheurs "institutionnels" et les "individuels", les militants associatifs, les journalistes, les documentalistes et les réalisateurs de films documentaires ;
- Toute personne qui souhaite s'informer sur l'histoire de l'immigration, mais aussi retrouver la trace d'un ancêtre ou d'un parent.

Les offres de services du Centre dans le domaine documentaire (qui ne se limite pas aux seules archives) doivent comporter deux aspects :

a)- Le Centre doit être un **pôle d'orientation et d'aide à la recherche**, guidant les chercheurs vers d'autres centres, en France ou à l'étranger, susceptibles de détenir la documentation recherchée. Cette mission d'orientation doit avoir une amplitude internationale, car de nombreux pays d'origine des migrants ont préservé dans leurs archives les traces de leurs nationaux expatriés.

Le futur Centre ne doit pas faire ce qui est fait ailleurs, souvent depuis des décennies, mais doit avoir comme vocation d'être une tête de réseau, un centre de ressources permettant aux chercheurs de localiser les documents et de connaître leur mode d'accès et, si possible, leurs références.

b)- Le Centre doit être également un **pôle de consultation directe de documents numérisés**, sous son impulsion ou grâce à son aide. Il doit réunir des bases de données et les mettre en ligne sur Internet.

Contrairement aux centres d'archives ou aux bibliothèques de recherche, qui s'adressent généralement à un public de chercheurs ou du moins d'amateurs éclairés, le Centre doit se donner pour mission de rendre simple et facile, voire convivial, l'accès aux archives concernant les étrangers venus s'adjoindre à la nation française. Il doit permettre à chaque visiteur, même inexpérimenté dans l'utilisation des bases de données et novice dans l'art de la recherche des archives, de retrouver aisément les traces d'un ancêtre ou d'un parent.

C'est pour cela que le groupe de travail a exploré tout particulièrement un projet que le Conseil scientifique a fait sien : la numérisation des dos-

siers de naturalisation communicables librement au public (donc, à cette date, ouverts jusqu'en 1943).

L'idée est donc de faciliter les recherches généalogiques par l'accès aux dossiers de naturalisation. Ces nombreux dossiers se trouvent répartis entre plusieurs lieux d'archivage :

- Section moderne des Archives nationales, de Napoléon 1er à 1930, en ce qui concerne les fonds des archives du Sceau, versés par le ministère de la Justice.
- Centre des archives contemporaines (CAC) des Archives nationales à Fontainebleau, pour les fonds versés par le ministère des Affaires sociales jusqu'en 1954.
- Fonds de la sous-direction des naturalisations (dépendant de la direction de la Population et des Migrations), à partir de 1955, à Rezé-les-Nantes.

L'idéal serait de numériser les dossiers de naturalisation communicables. Mais la quantité est considérable :

- 1 800 mètres linéaires pour la période 1814-1930, soit 666 650 dossiers. Si l'on estime que chaque dossier représente 25 pages en moyenne, le coût de numérisation d'une page étant de 1,40 €, l'opération reviendrait à plus de 23 millions d'euros.
- Au CAC, le métrage linéaire doit être encore plus important, car les naturalisations augmentent beaucoup à partir de 1927-1928 ; pour la période 1927-1940, il existe également autour de 600 000 dossiers.
- L'opération reviendrait ainsi, environ, à près de 50 millions d'euros, pour numériser les dossiers de naturalisation de la période 1814-1943.

Ce programme de numérisation peut être mené par tranches chronologiques, sur plusieurs années. Le recours au mécénat – en particulier du secteur informatique et des nouvelles technologies – est sans doute éminemment nécessaire pour réaliser ce programme.

2)- Rôle du Centre par rapport aux archives publiques et privées

Sauf de manière exceptionnelle, et en tout cas provisoire, le futur Centre ne peut être un lieu de conservation d'archives. Pour cela, il faut des locaux adaptés et un personnel compétent formé à la tâche spécifique de l'archivage, du classement et du traitement des fonds. Les archives publiques, produites par les différentes branches de l'administration, ne peuvent, bien entendu, être conservées que dans des services publics d'archives, que ce soit à l'échelon national, départemental ou communal. Quant aux archives privées, émanant d'associations, de partis ou de mouvements politiques, d'entreprises, de familles ou de personnalités, elles sont conservées dans de nombreux organismes privés – centres politicoculturels d'émigrés ou centres de recherche et de documentation spécialisés –, bien qu'elles aient également fait l'objet de dépôts dans différents centres des Archives nationales, dans des archives départementales, communales ou aussi dans des institutions universitaires.

Il existe un instrument de travail d'une utilité incomparable, *Les Étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées, XIX^e - XX^e siècles*, publié par l'association Génériques en partenariat avec les Archives de France, et qui dresse un premier état des lieux des sources disponibles sur l'histoire des étrangers en France depuis deux siècles. Des compléments sont prévus, qu'il faudra certainement élargir. Un accès en ligne à ce guide serait la première base de données du futur Centre.

Alors, quelle peut être la mission du futur Centre, s'il ne s'agit pas pour lui de conserver des archives ? Il doit répondre à deux préoccupations :

a)- **Assurer la sauvegarde et l'identification des archives privées** dispersées dans de nombreux organismes privés et chez d'innombrables particuliers en :

- Sensibilisant les détenteurs d'archives privées à leur préservation.
- Œuvrant à la poursuite d'inventaires collectifs.
- Servant éventuellement de lieu de conservation provisoire pour des collections privées avant leur dépôt dans des organismes adéquats, après signature de conventions avec le Centre.

b)- **Faciliter la consultation des archives publiques communicables**, c'est-à-dire dont la date de communicabilité est atteinte :

- En sensibilisant les producteurs d'archives à conserver des échantillonnages significatifs pour la recherche lorsque les documents sont promis à la destruction. Il serait nécessaire d'impulser une nouvelle politique de conservation des archives départementales publiques, qui passerait par l'abandon de la conservation des doubles des dossiers de naturalisation et, en revanche, la sauvegarde d'un échantillon (au moins 1/25) ou de la totalité des dossiers de cartes de séjour.
- En aidant les organismes qui les détiennent à numériser leurs fonds d'archives.
- En encourageant la réalisation d'inventaires.

Le Centre pourrait impulser la mise en œuvre d'un autre programme, indissociable de la numérisation des dossiers de naturalisation : **la numérisation des inventaires**. Les moyens d'accès à ces dossiers sont constitués d'inventaires divers, discontinus et parfois à usage interne. Le Centre devra se fixer pour tâche d'aider, selon les cas, à leur poursuite, à leur unification et à leur accessibilité ; il aura donc un rôle de catalyseur, afin d'aider les Archives de France à compléter les inventaires, à les numériser et à les mettre à disposition du public (au moins jusqu'à la date de communicabilité des archives).

Pour commencer, l'une des missions du futur Centre pourrait être **de numériser les fichiers postérieurs à 1853** et, particulièrement, ceux de la fin du XIX^e siècle pour lesquels les inventaires font défaut. Rappelons que, pour les années 1814-1853, la base Nat – accessible en ligne – analyse près de 42 000 dossiers nominatifs provenant du ministère de la

Justice et concernant notamment les naturalisations des étrangers établis en France et les autorisations accordées aux étrangers de fixer leur séjour en France.

3)- Les missions du Centre

Le futur Centre aura une mission patrimoniale essentielle, non en tant que détenteur permanent d'archives, mais comme **catalyseur de programmes d'envergure** destinés à numériser et inventorier des collections importantes pour l'histoire des étrangers et de leur intégration dans la nation française, comme le sont les dossiers de naturalisations.

En matière d'archives privées, il aura **un rôle de détection et d'orientation, mais pas de recueil sauf cas exceptionnel et provisoire**. Cependant, il peut œuvrer pour la constitution d'une médiathèque virtuelle, en pilotant des programmes de numérisation d'archives et de documents divers et en impulsant la constitution d'archives audiovisuelles, afin de pouvoir disposer de sources orales pour l'histoire de l'immigration.

Le Centre aura également pour tâche d'organiser des expositions temporaires *in situ* ou hors les murs, afin de **valoriser les fonds patrimoniaux** existant dans des organismes privés ou publics et de rendre "visibles" les trajectoires individuelles ou collectives de ces étrangers qui ont contribué à faire la France. Son travail de préservation de la mémoire de l'immigration en sera la base.

Geneviève Dreyfus-Armand,
rapporteuse du groupe de travail Archives